



Mémoire du
Syndicat canadien de la fonction publique au Québec et du
Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)

Déposé dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n°5 :
*Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des
services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*

Présenté à la
Commission de la culture et de l'éducation

Le 3 juin 2019

Présentation

Le Conseil provincial du soutien scolaire (CPSS) et le secteur de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique au Québec (SCFP-Québec) regroupent plus de 12 000 membres qui travaillent dans le soutien scolaire. Les membres du SCFP-Québec œuvrant dans le secteur occupent de nombreux corps d'emplois, comme ouvrier d'entretien, surveillant d'élèves, secrétaire d'école, concierge, éducateur en service de garde, technicien en éducation spécialisée, technicien en administration, psychoéducateur et orthopédagogue, parmi plus d'une centaine d'autres.

Le Conseil provincial des affaires sociales (CPAS) regroupe quant à lui 25 000 travailleuses et travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux syndiqués. Il représente les membres des quatre catégories d'emploi dans toutes les missions d'établissements, incluant des établissements privés conventionnés, des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), de centres d'appels et des centres de la petite enfance.

Quant au SCFP-Québec, il est le plus important syndicat affilié de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avec plus de 119 300 membres.

Le SQEES-FTQ représente 25 000 membres partout au Québec, majoritairement dans le secteur de la Santé et des Services sociaux. Il est le plus grand syndicat dans le secteur des résidences privées pour personnes âgées en plus d'être un chef de file dans la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs de l'économie sociale, des services de garde éducatifs, des OSBL et du transport scolaire. Il est affilié à la FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, avec plus de 600 000 membres.

Introduction

Le projet de loi n° 5 a été présenté en février 2019 et a aussitôt provoqué une levée de boucliers de groupes de la société civile. Tout comme ceux-ci, nos deux organisations syndicales s'opposent fermement à l'implantation de services d'éducation préscolaire pour tous les enfants de 4 ans, car à notre avis, c'est le réseau des centres de la petite enfance (CPE) qui devrait être étendu et développé puisqu'il a déjà fait ses preuves. L'empressement avec lequel le gouvernement veut rendre obligatoire l'offre de services d'éducation préscolaire pour les enfants de 4 ans n'a pas lieu d'être. Des études plus poussées et des consultations plus vastes devraient être menées avant d'aller de l'avant avec un projet aussi ambitieux.

Les coûts pour un tel projet sont astronomiques. En effet, ils sont passés de 122 400 \$ par classe en campagne électorale à 800 000 \$ aujourd'hui¹. Le ministre de l'Éducation tient pourtant à continuer dans cette voie, malgré les embûches importantes qui se dressent devant lui : pénurie de personnel enseignant, faible capacité de l'État québécois à attirer de nouveaux employés et délais à prévoir dans la construction de nouvelles classes de maternelle, pour ne nommer que celles-là. L'investissement pour nos enfants ne devrait pas se faire dans le béton, mais bien dans le réseau des CPE actuels, qui est selon nous supérieur en tous points.

Les centres de la petite enfance, un réseau qui a fait ses preuves

Le réseau des centres de la petite enfance serait supérieur en termes de qualité de services aux maternelles pour les enfants de 4 ans, selon Nathalie Bigras, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La chercheuse et son équipe ont mené une étude longitudinale qui comparait une quarantaine de groupes d'enfants en CPE au Québec à des classes de maternelle en France où deux approches différentes sont utilisées : l'une recourt au jeu pour le développement et l'autre, à une instruction plus formelle². Les résultats préliminaires de l'étude, qui se poursuivra jusqu'en 2021 en partenariat avec l'Université Grenoble, « [...] confirment la supériorité des CPE en ce qui concerne la qualité des interactions, déjà observée dans plusieurs études québécoises³ », selon Nathalie Bigras.

Pour le pédiatre Jean-François Chicoine, le modèle des CPE serait l'idéal pour permettre aux enfants de 4 ans de se développer, en stimulant leur imagination, leur créativité et leurs émotions, à travers le jeu, entre autres. À son avis, imposer un programme pédagogique d'instruction pour les enfants de 4 ans, tel qu'il est proposé par le ministre, n'est pas optimal. C'est plutôt en réinvestissant dans les CPE, notamment dans la formation des éducatrices et en leur offrant une

¹ Marco Fortier, 1^{er} mai 2019, « Maternelle 4 ans : Québec fonce malgré l'explosion des coûts ». Le Devoir, <https://www.ledevoir.com/societe/education/553296/quebec-va-de-l-avant-malgre-l-explosion-des-couts>

² Myriam Fimbry, 3 septembre 2018, « Il faut miser sur les CPE plutôt que sur la maternelle, selon une étude ». Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1121009/cpe-maternelle-etude-quatre-ans-elections>

³ *Ibid.*

rémunération adéquate⁴, qu'on garantira les meilleurs services aux enfants de 4 ans. De plus, l'argument du gouvernement selon lequel il serait plus facile dans ce milieu de détecter les troubles d'apprentissage ne tient pas la route, puisqu'on peut faire le dépistage de ceux-ci un peu avant ou après 4 ans. Pour ces raisons, le pédiatre recommande d'investir dans le réseau déjà existant plutôt que d'étendre la maternelle à tous les enfants de 4 ans⁵.

Selon les chercheurs de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), il vaudrait mieux développer le réseau des CPE plutôt que d'instaurer un nouveau service de maternelle 4 ans. Avec un budget annuel de 700 millions de dollars et en y ajoutant les coûts de construction à prévoir, le gouvernement pourrait rétablir le financement des services de garde subventionnés au même niveau que celui de 2013 et même convertir l'ensemble des garderies privées en CPE⁶. Universaliser les maternelles 4 ans ne permet pas nécessairement de favoriser le développement des tout-petits puisque l'on vise uniquement les enfants d'un groupe d'âge en particulier alors qu'il faudrait avoir une vision plus globale et intervenir plus tôt, ce que les CPE font déjà.

Pour l'IRIS également, il serait préférable de s'attarder aux problèmes actuels des services de garde et de favoriser le développement du réseau des CPE, qui est nettement meilleur que celui des garderies privées non subventionnées à but lucratif. Dans une étude publiée en 2016⁷, l'IRIS concluait que le gouvernement de l'époque avait favorisé le développement d'un réseau de garderies privées non subventionnées à but lucratif au détriment de la qualité des services, de la demande et des besoins des citoyens du Québec, et ce, pour des raisons strictement budgétaires alors qu'il était clairement démontré que les CPE offraient un service de meilleure qualité.

Pour faire valoir leurs constats, les chercheurs ont calculé les proportions des places et des plaintes selon le type de services de garde et arrivent à un constat plutôt préoccupant au sujet des garderies privées non subventionnées : 41,7 % des plaintes à l'égard du respect des normes de qualité étaient destinées aux garderies privées non subventionnées alors qu'elles ne représentent que 18,6 % des places offertes. La proportion de plaintes pour les CPE n'était que de 15,8 % alors que ceux-ci représentent 32,2 % des places en service de garde. Ces statistiques démontrent bien que l'intervention du gouvernement devrait se concentrer sur les services de garde actuels et non pas sur un service qui n'a pas encore fait ses preuves.

⁴ Radio-Canada, 27 novembre 2018, « Maternelle à 4 ans : il faut plutôt investir dans les CPE, dit le pédiatre Jean-François Chicoine », <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-eclaireurs/segments/entrevue/96728/maternelle-4-ans-debat-pertinence-cpe-chicoine-caq-gouvernement-legault>

⁵ *Ibid.*

⁶ Annie Plourde, 1^{er} mars 2019. « Agir tôt, mais bien! Trois idées pour (mieux) dépenser 700 millions de dollars », Institut de recherche et d'information socioéconomiques, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/agir-tot-mais-bien-trois-idees-pour-mieux-depenser-700-millions-de-dollars>

⁷ Eve-Lyne Couturier et Philippe Hurteau, avril 2016. « Les services de garde au Québec : champ libre au privé ». Institut de recherche et d'information socioéconomiques, https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Services_de_garde_WEB.pdf

TABLEAU 1 - PROPORTION DES PLACES ET DES PLAINTES SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE⁸

Type de services de garde	Proportion du nombre de places	Proportion du nombre de plaintes
Centre de la petite enfance	32,2 %	15,8 %
Responsable d'un service de garde en milieu familial	32,8 %	10,5 %
Garderies privées subventionnées	16,5 %	32,0 %
Garderies privées non subventionnées	18,6 %	41,7 %

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit deux études en 2015 portant sur les services de garde, l'une sur la qualité éducative des CPE⁹ et l'autre sur celle des services des garderies non subventionnées¹⁰. Il en ressort que pour les enfants de 18 mois à 5 ans, le niveau de qualité pour les garderies privées non subventionnées était insatisfaisant dans 36,3 % des cas par rapport à 4 % pour les CPE. Notons que pour cette dernière statistique, le coefficient de variation est supérieur à 25 %, nous permettant ainsi de conclure que le pourcentage n'est pas statistiquement significatif par rapport à celui des garderies privées subventionnées. À notre avis, cette étude de l'ISQ devrait être prise en considération par le gouvernement avant d'aller plus loin avec le déploiement des maternelles 4 ans. Des solutions à portée de main existent et il est clair qu'un réinvestissement dans les CPE et un développement de ce réseau devraient d'abord être envisagés.

Le projet de maternelles 4 ans implantées en milieu défavorisé par le gouvernement en 2013 n'est d'ailleurs pas une grande réussite, si l'on en croit la professeure Christa Japel du Département des sciences de l'éducation de l'UQAM¹¹. Elle rapporte, dans son étude sur le sujet - publiée et financée en 2017 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) -, que la maternelle 4 ans ne remplit pas sa mission et qu'il n'y a pratiquement pas de différence entre les enfants en maternelle et ceux qui fréquentent les CPE. Elle rapporte entre autres que le quart des enseignants n'a pas de formation adéquate en enseignement préscolaire et « [qu']il n'y a pas assez de soutien matériel en matière de formation et de personnel¹². » Elle avait d'ailleurs mis en garde le gouvernement de l'époque d'approfondir sa réflexion avant de déployer les maternelles

⁸ *Ibid.* Tableau 5, p. 28 et Étude des crédits 2015-2016 : Renseignements particuliers volet famille, service de garde et intimidation, Gouvernement du Québec, 2015. Calculs des auteur.e.s.

⁹ Amélie Lavoie, Lucie Gingras et Nathalie Audet, 2015. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité 2014. Qualité des services de garde éducatifs dans les centres de la petite enfance, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 2, 212 p.

¹⁰ Amélie Lavoie, Lucie Gingras et Nathalie Audet, 2015. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité 2014. Qualité des services de garde éducatifs dans les garderies non subventionnées, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 3, 157 p.

¹¹ Jessica Nadeau, 30 mars 2017. « Un succès incertain pour la maternelle 4 ans ». Le Devoir, <https://www.ledevoir.com/societe/education/495162/maternelle-4-ans-un-premier-bilan-mitige>

¹² *Ibid.*

4 ans. Il serait de mise, à notre avis, que le gouvernement actuel suive les recommandations de celle-ci.

Les spécialistes s'entendent donc pour dire que les CPE ont fait la preuve qu'ils offraient un service de qualité aux enfants du Québec et qu'un réinvestissement dans le réseau ainsi qu'un développement de celui-ci seraient préférables à un déploiement des maternelles 4 ans au Québec. D'ailleurs, pourquoi le gouvernement ne s'attarde-t-il pas plutôt à améliorer les services de maternelle 4 ans déjà existants en milieu défavorisé? Il a été rapporté que seulement 19 % des enfants y étant inscrits ne fréquentaient pas de service de garde auparavant¹³. Comment le gouvernement peut-il vouloir déployer un système qui n'arrive même pas à remplir sa mission à petite échelle?

La population du Québec s'est d'ailleurs récemment prononcée en faveur des CPE. Dans un sondage Léger réalisé pour l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ) et comme il est rapporté dans un article d'un quotidien¹⁴, les parents d'enfants de moins de 5 ans au Québec préfèrent de loin, à coûts égaux, les CPE aux autres services de garde ou maternelles 4 ans. Il est à noter que 52 % des personnes sondées préfèrent les CPE aux maternelles (12 %) lorsqu'il est question de favoriser la réussite éducative et 51 % contre 6 % choisissent les CPE lorsqu'on leur demande quel service « représente ou incarne le mieux la qualité ».

Les spécialistes, les associations de la société civile, les syndicats et la population en général ne voient pas d'un bon œil le déploiement des maternelles 4 ans et perçoivent les CPE comme un réseau ayant fait ses preuves et qui gagnerait à être amélioré par un réinvestissement du gouvernement. Le SQEES et le SFCP joignent leurs voix à ceux-ci et souhaitent que le ministre les écoute.

Le déploiement des maternelles 4 ans : un parcours parsemé d'embûches

L'étude d'impact sur le projet de loi n° 5¹⁵ qui a été menée par le MEES nous apparaît incomplète et devrait être grandement améliorée avant d'aller de l'avant. On retient de celle-ci qu'il y aura une création de 3028 à 5081 emplois d'enseignants et d'enseignantes, de 1514 à 2540 emplois de

¹³ Martine Desjardins, 19 février 2019. « Maternelle 4 ans : bien oui! », Journal de Montréal, https://www.journaldemontreal.com/2019/02/19/maternelle-4ans-bien-oui?fbclid=IwAROTMGDyAeEorZN-TuL3g9NiShQgW_ZaoTpM5HutVL1aH2HiilWwlu9ERvU

¹⁴ Tommy Chouinard, 12 février 2019. « Les parents préfèrent les CPE à la maternelle 4 ans, selon un sondage ». La Presse, <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201902/12/01-5214381-les-parents-preferent-les-cpe-a-la-maternelle-4-ans-selon-un-sondage.php>

¹⁵ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 14 février 2019. Analyse d'impact réglementaire. Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Gouvernement du Québec, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/Analyse-impact-reglementaire-2019.pdf

ressources spécialisées, en appui à mi-temps au personnel enseignant, et de 621 à 1060 emplois d'éducateurs et d'éducatrices en service de garde pour le milieu scolaire.

Du côté des pertes d'emploi, l'étude rapporte que 2317 emplois pourraient être perdus dans les services de garde en milieu familial et 910 dans les garderies privées non subventionnées selon le scénario où 80 % des enfants de 4 ans seraient inscrits à la maternelle. Les CPE et les garderies privées subventionnées ne seraient pas touchés par le changement, selon le ministère. En ce qui concerne le scénario à 80 %, il y aurait une variation de 69 486 services de plus à être offerts pour la maternelle, 24 733 de moins pour les services de garde en milieu familial, 18 945 pour les garderies non subventionnées et 9839 pour la catégorie « hors services régis » pour la période 2023-2024 par rapport à celle de 2018-2019. Curieusement, il n'y aurait aucun impact sur les CPE et les garderies subventionnées, dans les deux scénarios.

Le premier constat que l'on peut faire est qu'il y aura une demande importante pour des emplois en enseignement. Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre pour recruter des milliers d'enseignants et d'enseignantes, d'éducateurs et d'éducatrices, et de ressources spécialisées alors qu'il est reconnu qu'il y a des difficultés de recrutement importantes dans le secteur de l'éducation? Puisque « les déplacements de clientèle sont incertains¹⁶ », ne serait-il pas plus prudent de mettre le projet de loi en veilleuse et de convier l'ensemble des acteurs à une consultation beaucoup plus vaste qui porterait sur la petite enfance? Les changements proposés toucheront des milliers de personnes, soit des travailleurs et travailleuses, des parents et, surtout, des enfants alors que le ministère dispose d'une information plutôt sommaire sur l'impact véritable qu'aura son projet de loi.

Les services de garde sont ouverts 10 heures par jour, pendant la période des vacances estivales, la semaine de relâche, entre Noël et le jour de l'An, ce qui est un avantage indéniable par rapport aux maternelles. Qu'arrivera-t-il si les parents préfèrent encore les CPE aux maternelles 4 ans et que la demande ne suit pas l'offre, comme il est prévu dans l'étude d'impact? Il pourrait y avoir des enfants contraints d'entrer en maternelle ou des listes d'attente vouées à s'allonger. D'ailleurs, est-ce que le ministre a pensé à l'arrimage nécessaire avec le secteur municipal, lequel devra compenser en recrutant plus de moniteurs et monitrices pour les camps de jour, alors même que les villes et municipalités peinent à recruter du personnel pour pourvoir ces postes?

Actuellement, nous avons constaté que les ratios maître-élèves pour les écoles défavorisées étaient supérieurs à ceux des services de garde qui sont de 1 pour 10. Par exemple, à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), la moyenne est de 14 et le maximum est de 17¹⁷. Nous comprenons que le ministre veut engager des ressources spécialisées afin de s'assurer que le ratio sera semblable à celui des services de garde, mais rien n'est moins sûr.

En plus des embûches pour le recrutement et le mouvement de personnel, le gouvernement devra construire suffisamment d'infrastructures pour mener à bien son projet. Les résultats du

¹⁶ *Ibid.* p. 12

¹⁷ Commission scolaire de Montréal, 2019. Ratio maître-élèves, Moyenne et maximum d'élèves réguliers.
<https://csdm.ca/prescolaire-et-primaire/pedagogie-evaluation/ratio-maitre-eleves/>

sondage qui a été mené par le MEES¹⁸ ne sont guère rassurants : 5198 classes sont nécessaires pour desservir les enfants de 4 ans et seulement 733 peuvent être ouvertes en 2019-2020, ce qui représente un total de 4465 classes à être construites. Il s'agit donc d'une tâche titanesque à réaliser. Dans un autre document disponible sur le site du MEES, on constate que pour 2019-2020, 644 classes de maternelle 4 ans sont autorisées¹⁹. Il y en aurait actuellement 394 et 250 s'ajouteraient à ce nombre. En avril dernier, on estimait que le coût pour la construction serait d'au moins 800 000 \$²⁰ pour chaque nouvelle classe. Comme le ministre des Finances a prévu dans son budget qu'il allait y avoir une création de 3400 nouvelles classes sans que l'on sache combien doivent être construites, on peut entrevoir des coûts importants pour la construction de celles-ci.

À notre avis, les locaux et les infrastructures du réseau des services de garde gagneraient à être mieux utilisés avant que de nouvelles constructions ne soient faites. Investir dans les services serait plus rentable d'un point de vue socioéconomique et le gain pour les enfants de moins de 5 ans, plus grand de cette manière. Il y a clairement des économies d'échelle à réaliser en réinvestissant dans le système actuel plutôt que de développer un réseau de maternelles qui serait coûteux en infrastructures et pour lequel des risques de dépassements de coûts et de non-respect des échéances sont à prévoir.

Le ministre devra finalement régler la question du transport scolaire des enfants de 4 ans qui se retrouveront parmi les élèves du primaire et qui pourraient vivre des situations pour le moins inconfortables. De plus, l'étude d'impact ne fait pas mention des sommes à ajouter pour du transport adapté et il semble que cette question n'ait pas été étudiée par le MEES. Tout comme pour les autres classes d'emploi, nous tenons à rappeler qu'il y a des difficultés importantes de recrutement pour le transport scolaire et que l'ajout de cette clientèle ne fera qu'accentuer la pression sur cette industrie.

Des solutions pour la petite enfance

Si l'objectif du gouvernement est d'investir dans les enfants du Québec et de s'assurer que tout est mis en place pour favoriser leur développement, et ce, peu importe leur milieu socioéconomique, de nombreuses solutions existent.

En ce qui nous concerne, les classes de maternelle 4 ans déjà existantes, mises sur pied initialement pour soutenir les enfants provenant de milieux défavorisés, devraient être

¹⁸ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 30 avril 2019. Résultats du sondage sur la maternelle 4 ans (décembre 2018). Gouvernement du Québec, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/Resultats-sondage-decembre-2018.pdf

¹⁹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 30 avril 2019. Suivi du déploiement 2019-2020 des classes de maternelle 4 ans (avril 2019). Gouvernement du Québec, <http://www.education.gouv.qc.ca/en/references/publications/results/detail/article/resultats-du-sondage-sur-la-maternelle-4-ans/>

²⁰ Tommy Chouinard, 30 avril 2019. « Maternelle 4 ans : le coût « ne change absolument rien », dit Roberge ». La Presse, <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201904/30/01-5224073-maternelle-4-ans-le-cout-ne-change-absolument-rien-dit-roberge.php>

améliorées en formant mieux les enseignants et enseignantes, en investissant adéquatement dans le matériel, et finalement, en s'assurant que l'intégralité des élèves de 4 ans qui les fréquentent ne proviennent pas de services de garde. Par le fait même, le gouvernement pourrait aussi se pencher sur certains problèmes liés aux calculs des indices de milieu socioéconomique. La révision de la carte de la défavorisation à Montréal a récemment créé des soucis aux parents d'élèves du quartier Pointe-Saint-Charles qui n'auront plus accès aux services de garde gratuits²¹. Il ne faudrait pas que ce genre de situation se produise pour déterminer quel quartier aura droit d'envoyer ses enfants à la maternelle 4 ans, sans quoi on risque de se retrouver avec des cas où des parents s'abstiendraient d'inscrire leurs enfants à la maternelle et en service de garde à cause des tarifs.

D'ailleurs, le gouvernement devrait songer à diminuer les tarifs des CPE avant toute chose s'il tient vraiment à encourager leur fréquentation. Cette politique aurait ainsi deux avantages : une possibilité de déceler très tôt les problèmes de développement chez les enfants tout en offrant un service public universel de garde, le tout combiné à un programme éducatif. Dans cette optique, il pourrait être envisagé d'abolir partiellement le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants qui avait propulsé au sommet les inscriptions pour les services de garde privés non subventionnés. Ce crédit d'impôt pourrait cependant être maintenu pour les ménages étant en attente d'un CPE ou d'une place dans un service de garde privé subventionné.

Les sommes dégagées par l'abolition partielle du crédit d'impôt pourraient permettre au gouvernement d'investir dans les CPE, d'en ouvrir de nouveaux, d'augmenter substantiellement l'offre de service et ainsi diminuer les listes d'attente afin de permettre une plus grande fréquentation. À la lumière des résultats du sondage Léger mentionné ci-dessus, c'est ce que la population demande.

Nous proposons aussi au ministre qu'il voit à améliorer le maillage CLSC-CPE afin d'affiner la détection des troubles d'apprentissage chez les enfants de 4 ans dans le but d'identifier les suivis à faire pour intervenir le plus tôt possible auprès des enfants en difficulté. Les temps d'attente sont longs et il faut parfois patienter jusqu'à la maternelle avant que l'enfant ne soit pris en charge. Il faudrait aussi plus de services spécialisés d'orthopédagogues, d'orthophonistes, de psychoéducateurs, d'ergothérapeutes et de travailleurs sociaux. Si ces recommandations étaient prises en compte dans leur ensemble, le dépistage en CPE serait des plus efficace, car il deviendrait possible dès l'âge de 18 mois.

Pour conclure, le SQEES et le SFCP demandent au ministre de mettre son projet de loi en veilleuse et de démarrer une vaste consultation auprès des syndicats, des associations de la société civile, des représentants des CPE, des services de garde, du secteur de l'éducation et des spécialistes en la matière afin qu'un consensus soit dégagé sur les manières d'investir dans le bon modèle. Nous souhaitons également que cette consultation soit menée par le ministre de la Famille.

²¹ Radio-Canada, 28 mars 2019. « Le ventre plus creux dans un quartier plus riche », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1161258/repas-ecole-services-garde-quartier-indice-defavorisation-montreal-pointe-saint-charles>